



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
15.01.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mmes THUEL, PELLEGRINI,

N° 19/1

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr LE ROCH
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mr PEYRONIE, Mme KLIMEZACK-GIL

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**INSTALLATION
NOUVELLE ELUE**

Par courrier en date du 23 novembre 2018 Monsieur David KOWALCZYK a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

En application de l'article L.2121-4 du CGCT, par courrier en date du 13 décembre 2018, la ville a informé Monsieur le Préfet du Tarn de cette démission sans que celui-ci n'émette d'observations.

Adopté à l'unanimité

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit." Madame Corinne PAWLACZYK est donc appelée à remplacer Monsieur David KOWALCZYK au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral Mme Madame Corinne PAWLACZYK est installée dans ses fonctions de conseillère municipale de Saint-Juéry.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL a pris acte de cette installation

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er février 2019
Pour le Maire, l'adjoint délégué,
Michel MARTY

